

AVIS DE FUSION AUX ACTIONNAIRES DE

NORDEA 1 – Heracles Long/Short MI Fund

ET

NORDEA 1 – Alpha 15 MA Fund

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund et Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner le compartiment Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund (le « **Fonds absorbé** ») avec le compartiment Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »).

*Le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont désignés collectivement les « **Fonds fusionnés** » ou les « **Fonds** » ci-après, et Nordea 1, SICAV la « **Société** » ou « **Nordea 1** ».*

La Fusion entrera en vigueur le **20 juin 2019** (la « **Date effective** »).

A la Date effective, les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront intégralement transférés vers le Fonds absorbant. Le Fonds absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion et sera par conséquent dissous à la Date effective, sans passer par une procédure de liquidation.

Aucune action n'est requise de la part des actionnaires qui acceptent les changements proposés dans le présent avis.

Les actionnaires qui désapprouvent la Fusion sont en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions en actions de la même catégorie d'actions ou d'une autre catégorie d'actions d'un autre fonds de la Société qui n'est pas concerné par la Fusion, sans frais (à l'exception des frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement (le cas échéant)), tel que décrit plus en détail ci-dessous.

Ils doivent prendre leur décision au plus tard pour le **11 juin 2019 avant 15 h 30**.

Le présent avis décrit les répercussions de la Fusion et doit être lu attentivement. **La Fusion peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires du Fonds absorbé de consulter leur conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la Fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.**

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent document ont le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société.

1. Motif de la Fusion et impacts

1.1. Motifs

La taille du Fonds absorbé a diminué ces dernières années pour atteindre 34 millions EUR seulement à fin février et le Conseil d'administration estime que ses perspectives de croissance sont limitées.

1.2. Similarités

Les deux Fonds fusionnés partagent de grandes similarités en termes de budget de risque, de recours aux instruments dérivés, de type de fonds et d'objectif de rendement.

Les deux Fonds ont un indicateur synthétique de risque/rendement de **6** et offrent des stratégies de performance absolue sans indice de référence.

La devise de référence des deux Fonds est l'euro.

1.3. Différences

La principale différence concerne le Gestionnaire, qui est actuellement Metzler Asset Management GmbH pour le Fonds absorbé (ci-après le « **Gestionnaire** ») et Nordea Investment Management A.B. pour le Fonds absorbant. Le processus d'investissement est donc aussi différent.

Le Fonds absorbant présente un degré de diversification élevé à travers une vaste gamme de stratégies d'investissement couvrant plusieurs classes d'actifs et instruments d'investissement. Le Fonds absorbé emploie quant à lui une stratégie dite « managed futures ».

L'objectif et la politique d'investissement du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont décrits plus en détail à l'annexe I.

Les autres caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont décrites plus en détail à l'annexe I.

1.4. Avantages potentiels

A la réalisation de la Fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Fonds absorbant augmentera à la suite du transfert des éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant.

De manière générale, la Fusion devrait permettre d'accroître la taille du fonds et, par conséquent, de bénéficier d'économies d'échelle, ceci pouvant à l'avenir entraîner des coûts relativement moindres par rapport à la valeur nette d'inventaire totale.

La Fusion est l'occasion pour les actionnaires d'investir dans un fonds offrant de meilleures perspectives de croissance des actifs.

Le Fonds absorbant applique une stratégie multi-actifs gérée activement en interne par Nordea et mise en œuvre au sein de la gamme « Alpha Fund », qui a fait ses preuves en termes de performance et de mobilisation d'actifs. La stratégie du Fonds absorbant bénéficie actuellement de

la note la plus élevée attribuée par Lipper (5) dans les catégories « Total Return » et « Consistent Return » sur la base d'un horizon de 3 ans.

1.5. Commissions

La commission de gestion due à la Société de gestion est la même pour le Fonds absorbé et pour le Fonds absorbant (voir annexe I).

Outre la commission de gestion, la Société de gestion peut prétendre à une commission de surperformance, qui est reversée au Gestionnaire. Aucune commission de surperformance ne s'applique au titre du Fonds absorbant.

Les frais courants du Fonds absorbant sont d'un niveau égal à ceux du Fonds absorbé.

Tous les frais mentionnés ci-dessus sont détaillés dans l'annexe I que nous vous invitons à lire avec la plus grande attention.

1.6. Impact de la Fusion sur le plan juridique

1.6.1. Pour les actionnaires du Fonds absorbé

La Fusion sera contraignante pour l'ensemble des actionnaires du Fonds absorbé n'ayant pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions selon les conditions et dans les délais indiqués au paragraphe 2. ci-dessous.

A la Date effective, les actionnaires du Fonds absorbé n'ayant pas exercé ce droit au rachat ou à la conversion deviendront actionnaires du Fonds absorbant et recevront de nouvelles actions de la catégorie d'actions du Fonds absorbant, comme décrit ci-dessous :

Fonds absorbé	Frais courants	Fonds absorbant	Frais courants
AI – EUR	1,41%	AI – EUR	1,40%*
AP – EUR	2,31%	AP - EUR	2,32%
BI – EUR	1,40%	BI – EUR	1,40%
BP – EUR	2,31%	BP – EUR	2,33%
E – EUR	3,05%	E-EUR	3,07%
HB – CHF	2,31%	HB – CHF	2,34%*
HB – NOK	2,30%	HB NOK	2,34%
HBI – USD	1,39%	HBI USD	1,43%
X-EUR	0,60%	BI – EUR	1,40%

* Dès lors que les frais courants ne sont pas disponibles pour ces catégories d'actions nouvellement émises, les chiffres présentés se fondent sur les frais courants historiques de catégories d'actions similaires.

L'émission de nouvelles actions du Fonds absorbant en échange d'actions du Fonds absorbé sera exempte de toute charge.

1.6.2. Pour les actionnaires du Fonds absorbant

À la réalisation de l'opération de Fusion, les actionnaires du Fonds absorbant continueront de détenir les mêmes actions dans celui-ci et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés.

La réalisation de la Fusion n'affectera pas la structure de frais du Fonds absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus (à l'exception de la suppression du Fonds absorbé dans ce dernier) de Nordea 1, ni du document d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») du Fonds absorbant.

1.6.3. Pour les actionnaires des deux Fonds

Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

2. Suspension des opérations

Pour les actionnaires du Fonds absorbé

Les actions du Fonds absorbé peuvent être souscrites jusqu'au 11 juin 2019 avant 15 h 30. Le 11 juin 2019, après 15 h 30, heure de Luxembourg, cette possibilité de souscrire des actions du Fonds absorbé sera suspendue.

Les actions du Fonds absorbé peuvent être rachetées ou converties jusqu'au 11 juin 2019 avant 15 h 30, sans frais, à l'exception des frais de transaction locaux susceptibles d'être facturés par des intermédiaires locaux pour leur propre compte et qui sont indépendants de la Société et de la Société de gestion. Le 11 juin 2019, après 15 h 30, heure de Luxembourg, cette possibilité de demander le rachat ou la conversion des actions du Fonds absorbé sera suspendue.

Pour les actionnaires du Fonds absorbant

Les actionnaires du Fonds absorbant ne sont nullement impactés par la suspension des opérations du Fonds absorbé et les actions du Fonds absorbant peuvent être rachetées ou converties pendant toute la durée du processus de fusion, sans frais, à l'exception des frais de transaction locaux susceptibles d'être facturés par des intermédiaires locaux pour leur propre compte et qui sont indépendants de Nordea 1, SICAV et de la Société de gestion.

Les actions du Fonds absorbant peuvent être souscrites pendant toute la durée du processus de fusion.

3. Rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbé et du Fonds absorbant avant ou après la Fusion

Au cours des quelques jours précédant le jour de calcul du rapport d'échange, le portefeuille du Fonds absorbé sera investi en liquidités de façon à ce qu'il ne transfère, en principe, que des positions en liquidités au Fonds absorbant.

La Fusion n'aura pas d'impact conséquent sur le portefeuille du Fonds absorbant, pour lequel aucun rééquilibrage n'est envisagé avant ou après la Fusion.

La Fusion se traduira par un afflux de liquidités au sein du Fonds absorbant. Ces liquidités seront ensuite investies, directement ou par le biais d'instruments dérivés conformément à la politique d'investissement du Fonds absorbant, dans les instruments les plus couramment utilisés par le Fonds absorbant, à savoir, entre autres, les titres rattachés à des actions, les titres de créance et les instruments du marché monétaire.

4. Critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et de passif en vue du calcul du rapport d'échange

Le jour ouvrable précédant la Date effective, la Société de gestion déterminera le rapport d'échange.

Les règles relatives au calcul de la valeur nette d'inventaire définies dans les statuts et le prospectus de Nordea 1 s'appliqueront à l'évaluation des éléments d'actif et de passif des Fonds fusionnés aux fins du calcul du rapport d'échange.

5. Méthode de calcul du rapport d'échange

Le nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide du rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions des Fonds fusionnés. Les actions concernées du Fonds absorbé seront ensuite annulées.

Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

- La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Fonds absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Fonds absorbant.
- Les valeurs nettes d'inventaire par action du Fonds absorbé et du Fonds absorbant seront celles déterminées le jour ouvrable précédant la Date effective.
- L'émission de nouvelles actions du Fonds absorbant en échange d'actions du Fonds absorbé sera exempte de toute charge.

Conformément aux dispositions susmentionnées, la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Fonds absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans le Fonds absorbé.

Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

6. Risque de dilution de la performance

La fusion envisagée consistant en une opération par laquelle le Fonds absorbé sera intégralement investi en liquidités peu de temps avant la Date effective, une seule transaction sera effectuée.

A la Date effective, le Fonds absorbé transférera cette position en liquidités au Fonds absorbant.

Il n'en découlera par conséquent aucune dilution de la performance pour les actionnaires du Fonds absorbant.

7. Documents complémentaires

Les documents suivants peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande par les actionnaires des Fonds fusionnés auprès du siège social de la Société :

- une copie du rapport du réviseur d'entreprises validant les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif, la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange ;
- le prospectus de la Société ; et
- les DICI des Fonds fusionnés.

Nous attirons l'attention des actionnaires du Fonds absorbé sur le fait qu'il convient de prendre connaissance du DICI du Fonds absorbant avant de prendre une quelconque décision vis-à-vis de la Fusion. Les DICI du Fonds absorbant peuvent également être consultés sur le site Internet www.nordea.lu.

8. Coûts de la Fusion

La Société de gestion supportera l'ensemble des frais légaux, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la finalisation de la Fusion.

9. Fiscalité

Les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la fusion envisagée sur leur situation fiscale.

10. Informations complémentaires

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de la Société de gestion, Nordea Investment Funds S.A., par téléphone au +352 43 39 50 - 1.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du Document d'information Clé pour l'investisseur.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

Le 3 mai 2019

Annexe I

Les modifications entraînées par l'opération de fusion des éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Heracles Long/Short MI Fund (le « Compartiment absorbé ») avec le compartiment Nordea 1 – Alpha 15 MA Fund (le « Compartiment absorbant ») sont :

Modification du profil rendement / risque	OUI
Augmentation du profil rendement / risque	OUI
Modification des frais	OUI

Caractéristiques principales du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Le Fonds absorbé	Le Fonds absorbant
Objectif Faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme, tout en recherchant une performance peu corrélée à celle des marchés internationaux (performance absolue).	Objectif Maximiser le rendement perçu par l'actionnaire à long terme en combinant le revenu dégagé et l'accroissement de l'investissement (rendement total). Le fonds cible une volatilité comprise entre 10% et 15%, 15% correspondant au niveau de volatilité associé aux événements extrêmes (« tail volatility ») dans des conditions de marché défavorables.
Indice de référence : EURIBOR à 1 mois. Aux fins du calcul de la commission de surperformance uniquement.	Indice de référence : Aucun.
Politique d'investissement Le Fonds absorbé investit, essentiellement par le biais de contrats futures, dans diverses classes d'actifs, telles que des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire et des devises de n'importe quel pays. Plus précisément, le Fonds absorbé peut investir dans des actions et des titres rattachés à des actions, des titres de créance et des titres rattachés à des titres de créance, des instruments du marché monétaire et des OCPVM/OPC, y compris des fonds indiciaires cotés. Le Fonds absorbé peut investir dans des credit default swaps.	Politique d'investissement Le Fonds absorbant investit principalement, directement ou par le biais d'instruments dérivés, dans diverses classes d'actifs, telles que des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire et des devises de n'importe quel pays. Plus précisément, le Fonds absorbant peut investir dans des actions et des titres rattachés à des actions, des titres de créance et des titres rattachés à des titres de créance, des instruments du marché monétaire et des OCPVM/OPC, y compris des fonds indiciaires cotés. Le Fonds absorbant peut investir dans des credit default swaps.

Le Fonds absorbé peut investir dans les instruments suivants ou s'y exposer à concurrence de la proportion indiquée des actifs totaux : titres adossés à des actifs (ABS) : 20% Le Fonds absorbé peut être exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.	Le Fonds absorbant peut investir dans les instruments suivants ou s'y exposer à concurrence de la proportion indiquée des actifs totaux : des titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires (ABS/MBS) : 20% Le Fonds absorbant peut être exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.
Instruments dérivés et techniques Le Fonds absorbé peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values.	Instruments dérivés et techniques : Le Fonds absorbant peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values. Utilisation (% des actifs totaux) Total return swaps : 40% escomptés.
Stratégie Dans le cadre de la gestion active du portefeuille du Fonds absorbé, l'équipe de gestion met en œuvre des stratégies long/short dans diverses classes d'actifs. L'équipe prend des positions longues sur les actifs pour lesquels elle anticipe une hausse des cours et des positions courtes sur les actifs pour lesquels elle anticipe un repli des cours. L'équipe gère également les devises de façon active.	Stratégie Dans le cadre de la gestion active du portefeuille du Fonds absorbant, l'équipe de gestion cherche à s'exposer à diverses stratégies de primes de risque peu ou non corrélées entre elles. L'allocation à ces diverses stratégies est déterminée par des évaluations de type bottom-up réalisées en continu et mettant l'accent sur les tendances de marché à court terme sur l'ensemble des classes d'actifs et des facteurs de risque. L'équipe prend également des positions longues et courtes et gère les devises de manière active.
Gestionnaire(s) : Metzler Asset Management GmbH. Devise de référence : EUR.	Gestionnaire(s) : Nordea Investment Management AB. Devise de référence : EUR.
Considérations relatives aux risques Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » préalablement à tout investissement dans le Fonds absorbé, en portant une attention particulière aux points suivants : - ABS/MBS - Crédit - Change - Certificat représentatif d'actions - Instruments dérivés - Marchés émergents et frontières - Actions - Couverture - Taux d'intérêt - Effet de levier	Considérations relatives aux risques : Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » préalablement à tout investissement dans le Fonds absorbant, en portant une attention particulière aux points suivants : - ABS/MBS - Crédit - Change - Certificat représentatif d'actions - Instruments dérivés - Marchés émergents et frontières - Actions - Couverture - Taux d'intérêt - Effet de levier

• Remboursement anticipé et extension de maturité • Pratiques de négociation • Position courte • Fiscalité	• Remboursement anticipé et extension de maturité • Pratiques de négociation • Position courte • Fiscalité
Calcul de l'exposition globale : VaR absolue. Levier attendu 1.100%	Calcul de l'exposition globale : VaR absolue. Levier attendu 900%
Considérations relatives aux investisseurs Adéquation Le Fonds absorbé convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution. Profil des investisseurs Des investisseurs qui comprennent les risques associés au Fonds absorbé et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le Fonds absorbé peut attirer les investisseurs qui : • recherchent un accroissement de leur investissement faiblement corrélé aux marchés internationaux • souhaitent pouvoir s'exposer à de multiples classes d'actifs	Considérations relatives aux investisseurs Adéquation Le Fonds absorbant convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution. Profil des investisseurs Des investisseurs qui comprennent les risques associés au Fonds absorbant et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le Fonds absorbant peut attirer les investisseurs qui : • recherchent à la fois un accroissement de leur investissement et un revenu dans les limites d'une fourchette de volatilité cible • souhaitent pouvoir s'exposer à de multiples classes d'actifs
Commissions à charge du Fonds absorbé Le Fonds absorbé supportera les commissions suivantes : 1. Commission de gestion Le Fonds absorbé verse à la Société de gestion une Commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 2% pour les Actions P et E et à 1,2% pour les Actions I.	Commissions à charge du Fonds absorbant Le Fonds absorbant supportera les commissions suivantes : 1. Commission de gestion Le Fonds absorbant verse à la Société de gestion une Commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 2% pour les Actions P et E et à 1,2% pour les Actions I.

Commission de surperformance		Commission de surperformance
Catégories d'actions	Taux de la commission de surperformance	Néant
Catégories d'actions réservées aux investisseurs particuliers	20%	
Catégorie d'actions institutionnelles I	15%	
2. Commission de dépôt La commission de dépôt maximum, hors coûts de transaction, s'élève à 0,125% par an.		2. Commission de dépôt La commission de dépôt maximum, hors coûts de transaction, s'élève à 0,125% par an.
3. Commission administrative Le Fonds absorbé versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,40% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).		3. Commission administrative Le Fonds absorbant versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,40% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).
4. Frais d'entrée et de sortie : Frais d'entrée : 3,50% max. Frais de sortie : aucuns.		4. Frais d'entrée et de sortie : Frais d'entrée : 5,00% max. Frais de sortie : aucuns.